

Introduction

Benjamin CASTETS FONTAINE et Maxime KACI

Deux frontières aux destins croisés ? Si les publications sur les frontières en sciences humaines et sociales se sont multipliées depuis plusieurs décennies, parler de « destins » peut surprendre au moment même où les apports les plus récents de la recherche invitent à se méfier des notions puisées dans le sens commun. Ce terme mérite d'être manié avec prudence car étudier les frontières, c'est d'abord s'intéresser à des espaces géographiques, historiques et sociaux ainsi qu'à leurs limites, toujours en construction, fruits du hasard et de la nécessité. C'est donc rendre compte de dynamiques fluctuantes et incertaines. Le point d'interrogation prend alors tout son sens : travailler sur des délimitations territoriales sur la longue durée depuis les premiers jalons de l'État moderne au XIV^e siècle jusqu'à aujourd'hui revient à remettre en cause les idées reçues, à interroger les lieux communs sur les destinées d'espaces contigus. Cette ambition générale et comparative constitue la pierre angulaire de notre entreprise collective.

Depuis les années 1990, le regain d'intérêt pour les frontières, attisé par le contexte actuel, s'est accompagné d'un élargissement des définitions et des problématiques. Si dans le sens le plus usuel, les frontières sont territoriales et délimitent un État, les recherches en sciences humaines ne les comprennent pas systématiquement dans une acception restreinte. Elles sont, en effet, souvent envisagées et analysées dans un sens plus large (frontières territoriales certes mais aussi religieuses, sociales, linguistiques, urbaines, etc.) comme l'illustre un numéro récent de la revue *Hermès* (Paquot et Lussault, 2012). D'aucuns évoquent désormais leur retour¹, quand d'autres mettent l'accent sur leur effacement.

Effacement des délimitations, quand la logique de réseaux s'y substitue dans un cadre, inter- ou intraétatique (Mendras, 2002). Recrudescence des frontières, au contraire, lorsque la mondialisation, la circulation des hommes, des capitaux et des objets n'invalident pas l'émergence de nouvelles frontières nationales et lorsque s'affirment des options politiques favorables à la consolidation de limites souveraines

1. Pour reprendre le titre d'un livre récent : *Le retour des frontières* (Foucher, 2016).

voire au recroquevillement sur soi *via* l'érection de murs et de clôtures. Résurgence, encore, dans le cadre des réformes territoriales qui font craindre aux populations la dilution d'une identité locale historiquement construite comme en témoignent, en France, les diverses réactions à la loi du 16 janvier 2015 sur la nouvelle délimitation des régions. Ainsi, dans la somme des publications récentes, le terme de « frontière » est-il souvent mobilisé, parfois défini mais rarement historicisé comme le regrettent plusieurs éminents représentants des *Border Studies* (Paasi, 2011 ; O'Dowd, 2010).

Le présent ouvrage en proposant une réflexion collective et comparative dans la longue durée entend non seulement interroger ce qui distingue une frontière *stricto sensu*, c'est-à-dire la limite territoriale entre deux souverainetés étatiques, des délimitations territoriales d'autres natures, en particulier administratives et culturelles². Mais il a vocation surtout à questionner les effets induits par les changements de nature des délimitations. Les frontières ne sont pas immuables : elles s'affirment, se redessinent, et parfois disparaissent ce qui a conduit récemment des géographes à mettre en avant la notion de « frontières mobiles » (Amilhat-Szary et Giraut, 2015). Pour étudier les permanences et les mutations des configurations frontalières, la délimitation entre la France et la Suisse d'une part, entre la Franche-Comté et la Bourgogne de l'autre, forment un terrain d'observation privilégié.

À la fin des années 1980, dans la lignée des analyses géopolitiques de Michel Foucher sur l'« horogénèse »³, de nombreuses publications partageaient une approche commune de la frontière envisagée comme une limite de souveraineté et de compétence territoriale d'un État (Nordman 1989 ; Sahlins, 1996). Suivant cette perspective, les frontières entre la Franche-Comté et la Bourgogne d'un côté, entre la France et la Suisse de l'autre, semblent épouser des évolutions historiques opposées. Dans le premier cas, tend à s'écrire la chronique d'une disparition. Après une période médiévale où fluctuent les limites de souveraineté, la frontière entre le duché de Bourgogne⁴, intégré au royaume de France, et la Comté*, province du Saint Empire*, se consolide à partir de 1493 avant, finalement, de disparaître avec la conquête française de la Comté* au XVII^e siècle. Dans le second cas, par ricochet, les territoires jurassiens qui avaient pu constituer un « espace commun » à l'époque médiévale (Daumas et Tissot, 2004, p. 64) sont séparés à partir du XVII^e siècle : une frontière étatique appelée à durer entre la France et les cantons suisses se dessine alors. Celle-ci est aujourd'hui définie par des accords bilatéraux et demeure l'une des dernières délimitations territoriales entre la France et un État non adhérent de l'Union européenne⁵.

Les apports récents de la recherche invitent toutefois à nuancer la conception linéaire des évolutions frontalières et soulignent la pertinence d'une comparaison entre deux limites territoriales voisines. En effet, la redistribution contemporaine des pouvoirs liée, en France, autant à la décentralisation qu'à la construction d'une Union européenne, a probablement contribué à promouvoir une définition élargie de la frontière considérée comme une limite entre deux systèmes institutionnels et socio-économiques. Cette nouvelle perspective a eu une double traduction. En premier lieu,

2. L'approche interdisciplinaire des limites culturelles a été initiée par Christian Bromberger et Alain Morel (Bromberger et Morel, 2001).

3. Ce néologisme désigne le processus de genèse des frontières étatiques (Foucher, 1988).

4. Les mots et expressions les plus importants ou les plus spécialisés ont été signalés par un astérisque et sont définis dans le lexique qui se trouve en fin de volume.

5. Voir les cartes insérées en annexe dans ce volume.

le rôle de l'État et des appartenances nationales a été relativisé. Les études d'espaces périphériques ont permis de mettre en exergue les stratégies des acteurs frontaliers, leurs collaborations voire l'émergence de véritables « sociétés de frontières » productrices de liens sociaux et politiques (Morieux, 2008 ; Bertrand et Planas, 2011). En outre, dans le contexte de réformes territoriales et d'affirmation des revendications régionales en Europe, des frontières *a priori* disparues ou oubliées sont réinterrogées pour comprendre la façon dont elles ont pu façonner, jusqu'aux époques les plus récentes, les comportements collectifs, les références communes ainsi que les mémoires (Catala *et al.*, 2011). Ces nouvelles problématiques ont conduit à mettre au jour tout un pan longtemps délaissé de l'histoire des frontières tant entre la Franche-Comté et la Bourgogne qu'entre la France et la Suisse. À contre-courant des approches centrées sur l'affirmation des États-nations, des travaux ont interrogé « l'entité géographique proprement transfrontalière » de l'Arc jurassien (Daumas et Tissot, *op. cit.*, p. 8), tandis qu'un ouvrage récent insistait sur la persistance contemporaine des défiances entre la Franche-Comté et la Bourgogne (Chapuis, 2010). La proximité géographique des deux frontières favorise également la comparaison puisque, bien que de natures différentes, celles-ci peuvent être traversées par des individus et des groupes sociaux similaires. Par conséquent, notre hypothèse de travail nous conduira à interroger la complémentarité des effets frontières* en fonction des *push and pull forces* : l'attraction d'un des deux espaces frontaliers encourage les échanges et les collaborations mais, dans le même temps, risque d'accroître le désintérêt pour le territoire voisin. Du point de vue politique, le bref panorama historique introductif a déjà suggéré ces phénomènes d'interactions entre les deux délimitations territoriales : la neutralité qui caractérise la frontière entre le duché et la Comté* depuis 1511 jusqu'en 1678 se fonde sur la protection suisse ; puis à partir du xvii^e siècle, le renforcement progressif du contrôle frontalier entre la France et la Suisse est intimement lié à la conquête française de la Franche-Comté et à la disparition de la frontière politique entre cette région et les territoires bourguignons. Les différentes échelles d'analyse de l'effet frontière* seront donc envisagées. En effet, celui-ci ne saurait être cantonné aux domaines des relations internationales ou interétatiques mais a des implications régionales et locales indéniables.

Cet ouvrage a pour ambition de porter un éclairage nouveau sur les délimitations territoriales et leurs effets en dépassant les cloisonnements et segmentations multiples qui caractérisent fréquemment les recherches en sciences humaines et sociales. Segmentation géographique, tout d'abord, puisque ces deux frontières proches ont toujours été envisagées séparément, sans ambition comparative approfondie. Segmentation chronologique ensuite, puisqu'à l'exception de quelques tentatives de synthèse (*ibid.*), elles n'ont pas été envisagées dans la longue durée, du xiv^e siècle à nos jours. Un tel découpage a entraîné une juxtaposition des questionnements sans que véritablement l'articulation entre les diverses périodes et les différents territoires ait été l'objet d'une analyse détaillée : aux spécialistes du Moyen Âge, des xvii^e et xviii^e siècles, la problématique de l'affirmation de l'État moderne et de l'intégration de la Franche-Comté au royaume de France ; aux experts des périodes plus contemporaines, celle de l'intensification des échanges transfrontaliers entre la France et la Suisse (Dee, 2010 ; Belot, 2006). Cette marqueterie d'études a suscité des jugements parfois hâtifs qui méritent d'être discutés par une mise en commun des apports propres à chaque période.

Ce livre fruit d'échanges rythmés par quatre ateliers de travail réunissant des chercheurs d'horizons divers a pour ambition de dépasser les frontières disciplinaires. Chaque discipline scientifique, pour des raisons épistémologiques et méthodologiques reste souvent, peu ou prou, hermétique aux apports théoriques et empiriques des autres spécialités. Ici, l'enjeu principal de la comparaison n'est donc pas uniquement d'accumuler et de synthétiser des connaissances sur deux délimitations territoriales mais de les envisager comme des terrains d'observation propices à un dialogue fécond entre géographes, historiens, sociologues et politistes sur les notions mobilisées et les démarches à mettre en œuvre pour une analyse des délimitations territoriales en sciences humaines.

Choisir deux délimitations précises constitue un atout pour encourager un travail interdisciplinaire. En effet, un objet d'étude trop ouvert tend à la dilatation et encourage la simple accumulation de points de vue. En revanche, la comparaison entre deux configurations frontalières voisines offre l'opportunité de rapprocher des chercheurs de disciplines connexes qui partagent un intérêt pour les sociétés et leurs territoires. La circulation des idées permet alors, à partir de démarches diverses et complémentaires, de mener une réflexion collective sur la signification des notions utilisées pour désigner les divisions territoriales (limites, barrières ou frontières) et d'autres caractérisant les rapprochements et les échanges entre des espaces différenciés (interface ou « frontière-couture »)⁶. Ainsi, à partir de ces deux cas précis, tous les auteurs ont poursuivi l'objectif d'interroger la dimension structurante que conservent les délimitations territoriales, y compris dans nos sociétés mondialisées⁷.

Sans surprise, au vu de l'abondante littérature scientifique sur les phénomènes frontaliers, c'est d'abord la diversité qui a retenu l'attention lors des premiers échanges. La frontière autant discutée sémantiquement, conceptuellement qu'empiriquement revêt, selon les perspectives et les spécialistes, différents statuts (concept, notion, ou seulement fait à étudier ; variable à expliquer et/ou variable explicative), formes pas forcément exclusives les unes des autres (matérielle, physique, géographique, sociale, symbolique, aérienne, sous-marine, territorialisée, etc.), et fonctions (support, ressource, barrière, division morale, plus largement effet frontière*, etc.) [Groupe Frontière, 2004 ; Amilhat-Szary, 2015]. À ce premier niveau d'échange, c'est donc le caractère polysémique, polymorphique mais également asymétrique et mouvant de la frontière qui a émergé. Pour favoriser, dans un second temps, les interactions et les comparaisons, la coconstruction d'une grille d'analyse (cf. annexe IV, p. 232) a contribué à dégager progressivement une triple perspective, irriguant de bout en bout la présente publication.

Tout d'abord, les délimitations territoriales, et *a fortiori* les frontières, constituent des interfaces aux dynamiques complexes se présentant de manière binaire : conflit *versus* coopération, liant *versus* déliant, fermetures *versus* ouvertures, charnières *versus* barrières, fines *versus* épaisses, ressources *versus* contraintes, publique *versus* privée⁸... Ensuite, si les recherches présentées illustrent l'heureuse expression de Daniel Norman qui assimile les frontières à des « paradoxes dans l'espace », elles

6. Sur ces enjeux de définitions, voir notamment Levy et Lussault (2003) et Moine (2012).

7. L'hypothèse du maintien d'un effet structurant de la frontière s'inscrit à rebours des analyses de Bertrand Badie (1995).

8. Bien des auteurs anciens ou contemporains évoquent cette binarité (Simmel, 1999 ou, plus récemment, Hamman, 2013)

soulignent aussi le fait, qu'au-delà de la dimension spatiale, la frontière est « dans » et « de » l'esprit⁹. En cela, les positions prises par les contributeurs ont explicitement ou implicitement corroboré les propos précurseurs de Georg Simmel (1999), Lucien Febvre (1962) ou encore Jean Gottmann (2007). Par-delà la diversité de leurs points de vue, tous trois ont mis l'accent sur le lien entre limite psychique et physique, entre démarcation sociale et spatiale, entre délimitations culturelles et physiques. Ils ont, chacun à leur manière, révélé les interactions entre frontières sociales, mentales et spatiales qui façonnent les territoires. Enfin, si les frontières persistent et produisent des pesanteurs, elles renvoient également à des mutations. Plus largement, celles-ci possèdent un caractère processuel dont témoignent les contributions réunies. Elles ne sont jamais complètement figées : la nature des délimitations et surtout leurs effets varient dans le temps mais aussi en fonction de l'échelle d'analyse spatiale adoptée.

Au terme des échanges, il est apparu clairement que les alternatives strictes fondées sur la distinction entre des délimitations qui rapprochent et d'autres qui clivent étaient par trop caricaturales : toutes frontières étant potentiellement « coupure » et « couture ». C'est davantage l'intensité des effets induits par celles-ci qui varient en fonction de leurs natures et qui, par voie de conséquence, a orienté l'organisation du présent ouvrage. « De la violence frontalière : des territoires à risques », première partie du livre, composée de cinq contributions, montre que la violence et les degrés de conflictualité sont un indicateur précieux pour distinguer les délimitations intérieures de celles extérieures entre États souverains. En effet, jusqu'au xvii^e siècle et à l'intégration de la Franche-Comté au royaume de France, les affrontements demeurent particulièrement vifs entre duché et comté de Bourgogne* (Léonard Dauphant et Jérôme Loiseau). Puis au xviii^e siècle, au fur et à mesure que la délimitation provinciale entre Bourgogne et Franche-Comté s'estompe et que les échanges se « nationalisent », les « points chauds » se déplacent vers la frontière franco-suisse. La Révolution française peut à ce titre être considérée comme un moment de bascule qui ouvre une ère contemporaine au cours de laquelle les relations franco-suisse en milieu rural et urbain sont scandées ponctuellement par des conflits, des violences verbales et parfois même physiques (Maxime Kaci, Dominique Jacques-Jouvenot, Laurent Tissot).

Toutefois en déplaçant la focale des risques vers les opportunités dans une seconde partie intitulée « La différenciation territoriale : une opportunité ? », la distinction entre une frontière interétatique aux effets négatifs et une délimitation intérieure plus harmonieuse est apparue totalement inopérante. La différenciation territoriale forte induite par une limite de souveraineté crée des tensions mais ouvre aussi des perspectives pour les populations frontalières. Des jeux d'acteurs fondés sur une gamme étendue de motivations voient le jour et se concrétisent par des déplacements de personnes, de biens ou de capitaux. Ces dynamiques sont perceptibles dès le xvi^e et le xvii^e siècle dans le cadre des identités confessionnelles éclatées entre royaume de France, Confédération helvétique et Saint-Empire (Bertrand Forclaz). Elles se prolongent au xix^e siècle par des échanges d'idées et de savoir-faire agronomiques dans ce pays du lait qu'est l'Arc jurassien, et plus récemment par des mobilités humaines et urbaines en lien avec des considérations socioprofessionnelles et une organisation différenciée du marché du travail (Julien Chevillard). Simultanément, la disparition d'un différentiel territorial important entre Bourgogne et Franche-Comté conjugué aux

9. Voir par exemple Krämer (2004).

effets mémoriels d'une frontière, autrefois conflictuelle et aujourd'hui « virtuelle », a conduit à une indifférence collective voire à une défiance réactivée dans le contexte de la fusion des régions (Robert Chapuis). L'absence de travaux universitaires et de données statistiques consacrés à cet ancien espace frontalier du val de Saône pour les xx^e et xxi^e siècle, peut ainsi être envisagée comme la traduction d'un effet d'ombre, d'un désintérêt des chercheurs et des experts pour un espace qui présente peu de risques et d'opportunités.

La troisième partie, « Contrôler, construire, aménager des territoires frontaliers : des préoccupations contrastées », porte pour ainsi dire sur les effets des « effets frontières* », sur les décisions sociopolitiques prises en vue de contrôler les circulations ou de les encourager par des aménagements et des initiatives spécifiques. Dès l'époque médiévale, le contrôle des circulations de denrées, et plus particulièrement du sel, est un enjeu de pouvoir essentiel dans le cadre de l'affirmation des souverainetés territoriales (Michelle Bubenicek). Cet enjeu qui se confirme pour la période contemporaine peut expliquer, par-delà les réalisations ponctuelles, les difficultés qui subsistent tant dans la sphère syndicale que politique pour mettre en œuvre des collaborations durables susceptibles de dépasser les délimitations territoriales et les conjonctures nationales (Stéphane Kronenberger, Dominique Andolfatto). Si sur le plan institutionnel, la défense des intérêts propres à chaque ensemble territorial et les craintes de perdre une parcelle du pouvoir oriente encore les comportements tant sur le plan intérieur qu'international, les petites initiatives venues d'« en bas » en vue de structurer les associations et les collaborations socioculturelles entre les populations installées de part et d'autre des délimitations se multiplient. Ces initiatives ne jouissent certes pas d'une visibilité importante, mais révèlent tant dans la Bresse bourguignonne et comtoise que dans l'Arc jurassien franco-suisse l'identification des citoyens à un territoire commun qui enjambe les divisions administratives et les limites de souveraineté (Annie Bleton-Ruget, Alexandre Moine). Le relais institutionnel apporté à ces initiatives afin de leur donner davantage d'envergure s'affirme dès lors comme un défi d'avenir entre Bourgogne, Franche-Comté et Suisse, voire au-delà.

Suivant cette organisation générale, cette publication n'entend pas dérouler une histoire exhaustive et ininterrompue de deux délimitations territoriales aux « destins croisés ». Elle propose des éclairages ciblés sur des moments, des territoires et des problématiques révélatrices et encore peu connues¹⁰. En préambule de chaque partie, des propos introductifs ont vocation à rapprocher les contributions et à rendre compte des échanges interdisciplinaires qui ont traversé les quatre séances de travail. En ce sens, l'ouvrage peut être vu comme le prototype d'une recherche collective chemin faisant¹¹. Celle-ci initiée par un historien, Maxime Kaci, et portée par la MSHE C. N. Ledoux de Besançon peut être placée sous l'égide de Lucien Febvre, auteur d'une thèse sur la Franche-Comté, historien des frontières et promoteur de l'interdisciplinarité, jadis hostile au dogmatisme de certains :

10. À titre d'exemples, les relations franco-suisse durant la Seconde Guerre mondiale sans être ignorées dans le présent ouvrage (voir notamment la contribution de Laurent Tissot) n'ont pas fait l'objet d'approfondissements spécifiques car elles ont déjà donné lieu à plusieurs publications (Belot, 2006 ou encore Favre, 2010). Il en va de même des enjeux économiques propres au système productif de l'Arc jurassien (Daumas, 2004).

11. À l'issue des quatre ateliers, ont été organisés une journée d'étude à la MSH de Dijon puis un forum citoyen à Besançon accessible en ligne : <http://www.streamo.tv/video.php?id_prod=600>.

Si vous êtes historien, vous ne mettez pas le pied ici, c'est le domaine du sociologue. Ni là : vous seriez chez le psychologue. À droite ? Vous n'y pensez pas, c'est chez le géographe... Et à gauche chez l'ethnologue [...] Cauchemar. Sottise. Mutilation. À bas les cloisons et les étiquettes ! C'est à la frontière, sur la frontière, un pied en deçà, un pied au-delà, que l'historien doit travailler librement. Utilement... (Febvre, 1992, p. 484, cité dans Valade, 1999, p. 12).

Cette production collective est donc aussi un questionnement sur les contours de nos propres spécialités. Définis par des identités scientifiques multiples, nous avons veillé à ne pas camper sur telle position ou tel front disciplinaire, et partant, à produire de la coopération en nous réunissant autour d'un problème¹².

Ajoutons que c'est à la marge et au carrefour des disciplines que se font aussi les découvertes (Besnier et Perriault, 2013, p. 13). La pluridisciplinarité invite aussi, sans doute, à « l'indisciplinarité » qui, elle-même, conditionne la sérendipité et réciproquement (Catellin et Loty, 2013)¹³.

L'indisciplinarité n'est pas l'indiscipline. Elle dépasse et intègre sa dimension négative dans une démarche positive. Le chercheur indisciplinaire n'est pas indiscipliné. Il s'oppose à ce qui dans la discipline, nuit au processus de découverte. L'indisciplinarité se nourrit de tous les apports des disciplines, cultive l'autodiscipline, et ne s'oppose qu'à ce qui entrave le mouvement libre de la sérendipité (*ibid.*, p. 35).

Cette collaboration scientifique s'est montrée vertueuse dans la mesure où elle a permis l'échange d'idées, c'est-à-dire l'import-export de points de vue, de concepts, d'un champ scientifique à l'autre (« acteurs stratégés », « identité frontalière » et « transfrontalière », « espace frontière », « effet frontière* », « marginal sécant* » [Crozier et Friedberg, 1977], « entrepreneur frontière » [Bergeron *et al.*, 2013]), et de frotter ceux-ci à une grande variété de sujets d'études, de contextes historiques, géographiques et sociaux. Les enquêtes présentées ici ont été un moyen original de mettre à l'épreuve théorie et empirie et d'évaluer la pertinence d'une généralisation à partir de deux cas. Espérons que cet « essai » interdisciplinaire sera transformé dans le futur en ce que le sociologue Robert K. Merton a imaginé : « des centres de "sérendipité institutionnalisés", libres espaces de rencontre et de dialogue entre chercheurs » (cité dans Catellin et Loty, art. cit., p. 39). Pour l'heure, notre souhait principal est de transmettre aux lecteurs issus d'horizons divers le plaisir que nous avons eu à susciter et à approfondir ces échanges en enjambant les frontières.

Bibliographie

- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure et GIRAUT Frédéric (dir.), 2015, *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

12. On peut, ici, convoquer la formule de Karl Popper : « Nous n'étudions pas une matière mais des problèmes. Et les problèmes peuvent traverser les frontières de toute matière et de toute discipline [...] » (cité dans Mesure et Savidan, 2006, p. 281).

13. La sérendipité relève d'une découverte contingente qui, « inattendue et aberrante, éveille la curiosité du chercheur et le conduit par un raccourci imprévu à une hypothèse nouvelle », (Merton, 1997, p. 47).

- BADIE Bertrand, 1995, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, L'Harmattan.
- BELOT Robert (dir.), 2006, *Guerre et frontières, La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle.
- BERGERON Henri, CASTEL Patrick, NOUGUEZ Étienne, 2013, « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 2, p. 263-302.
- BERTRAND Michel et PLANAS Natividad (dir.), 2011, *Les sociétés de frontière*, Madrid, Casa Velázquez.
- BESNIER Jean-Michel, PERRIAULT Jacques, 2013, « Introduction générale », *Hermès*, vol. 67, n° 3 Interdisciplinarité : entre disciplines et indiscipline, p. 13-15.
- CATALA Michel, LE PAGE Dominique, MEURET Jean-Claude (dir.), 2011, *Frontières oubliées, frontières retrouvées : marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CATELLIN Sylvie et LOTY Laurent, 2013, « Sérendipité et indiscipline », *Hermès*, vol. 67, n° 3, p. 32-40.
- BROMBERGER Christian et MOREL Alain (dir.), 2001, *Limites floues, frontières vives. Des variations culturelles en France et en Europe*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme.
- CHAPUIS Robert, 2010, *Bourgogne/Franche-Comté : sœurs ou rivales ? Brève histoire des relations ambiguës entre deux régions*, Paris, L'Harmattan.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- DAUMAS Jean-Claude (dir.), 2004, *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien : acteurs, pratiques et territoires (XIX^e-XX^e siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- DAUMAS Jean-Claude et TISSOT Laurent (dir.), 2004, *L'Arc jurassien, histoire d'un territoire transfrontalier*, Lausanne, Cabédita.
- DEE Darryl, 2010, *Expansion and Crisis in Louis XIV's France. Franche-Comté and Absolute Monarchy, 1674-1715*, Rochester, University of Rochester Press.
- FAVRE Christian, 2010, *Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)*, Neuchâtel, Alphil.
- FEBVRE Lucien, 1992 [1953], *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin.
- 1962, « Frontière : le mot et la notion », in *Id.*, *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, p. 11-24.
- FOUCHER Michel, 2016, *Le retour des frontières*, Paris, CNRS.
- 1988, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- GOTTMANN Jean, 2007 [1952], *La politique des États et leur géographie*, Paris, Éditions du CTHS.

- GROUPE FRONTIÈRE, 2004, « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net* [en ligne], URL : <<https://www.espacestemp.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/>>.
- HAMMAN Philippe, 2013, *Sociologie des espaces frontières*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- KRÄMER Hans Leo, 2004, « Le frontalier. Regard sociologique sur un être méconnu », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLII, n° 129, p. 199-218.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, 2003, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MENDRAS Henri, 2002, *La France que je vois*, Paris, Autrement.
- MERTON Robert K., 1997 [1965], *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, A. Colin.
- MESURE Sylvie et SAVIDAN Patrick (dir.), 2006, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France.
- MOINE Alexandre, 2012, « Les effets frontière dans l'Arc jurassien », in FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCHE-COMTÉ, *L'Arc jurassien : frontière ou interface ?*, Besançon, Société d'émulation du Doubs, p. 365-387.
- MORIEUX Renaud, 2008, *Une mer pour deux royaumes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- NORDMAN Daniel, 1989, *Frontières de France : de l'espace au territoire (xvi^e-xix^e siècle)*, Paris, Gallimard.
- O'DOWD Liam, 2010, « From a "Borderless World" to a "World of Borders": "Bringing History Back In" », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 28, p. 1031-1050.
- PAQUOT Thierry et LUSSAULT Michel (coord.), 2012, *Hermès*, n° 63 Murs et frontières.
- PAASI Anssi, 2011, « A "Border Theory": An Unattainable Dream or a Realistic Aim for Border Scholars? », in WASTL-WALTER Doris (éd.), *The Ashgate Research Companion to Border Studies*, Farnham/Burlington, Ashgate, p. 11-32.
- SAHLINS Peter, 1996, *Frontières et identités nationales, la France et de l'Espagne dans les Pyrénées depuis le xvii^e siècle*, Paris, Belin.
- SIMMEL Georg, 1999 [rééd.], *Sociologie, Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses universitaires de France.
- VALADE Bernard, 1999, « Le sujet de l'interdisciplinarité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 11-21.

